



AVIS

**Organisation des stages dans l'enseignement
secondaire ordinaire de plein exercice et
dans l'enseignement secondaire spécialisé
de forme 3 et de forme 4**

***Proposition d'un profil de fonction pour les
tuteurs en entreprise***

Emis par le Conseil d'administration du

2 mars 2015

Demandeur	Mme Joëlle MILQUET, Ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Demande reçue le	18 février 2015
Demande traitée par	Conseil d'administration
Demande traitée le	2 mars 2015

Contexte

Le décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 5 décembre 2013 modifiant les grilles-horaires dans la section de qualification de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et organisant les stages dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 et de forme 4 prévoit qu'un profil de fonction soit établi pour les tuteurs en entreprise.

Le même décret prévoit que ce profil de fonction soit établi par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles après concertation avec les partenaires sociaux représentés au Conseil économique et social de Wallonie et au Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale.

Une proposition de profil de fonction a été soumise pour concertation à ces deux instances.

En octobre 2013, des organisations patronales et syndicales sectorielles ont adressé au Consortium de validation des compétences une demande de profil de certification pour tuteur en entreprises.

A la demande de l'ensemble des partenaires sociaux siégeant à sa Commission de référentiel, le Consortium de validation des compétences a établi un profil de certification pour tuteur en entreprise. Actuellement, la Commission finalise le référentiel de validation des compétences. Ses travaux seront terminés au mois de mai.

Avis

Le Conseil d'administration considère que le stage en entreprise, y compris pour les élèves de l'enseignement secondaire de qualification, constitue un apprentissage à promouvoir et à encadrer en par des règles communes, dont le rôle et les exigences de formation du tuteur en entreprise.

Le Conseil d'administration a comparé le profil de fonction proposé par la Ministre avec le profil de certification réalisé par le Consortium, en passe d'être validé par les partenaires sociaux, et a pu constater que le premier reprenait très largement le second.

Le Conseil d'administration formule un **avis favorable** au profil de fonction de tuteur en entreprise proposé par la Ministre.

*
* *